

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 19 H 30**

Présents : DEGENEVE Alain, CRAYSTON José, SONGIS-WOJCIK Karine, DEGENEVE Jean-Pierre, FROSSARD Nicolas, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, COLLOUD Jean-François, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée, VUATTOUX Rémy.

Absent excusé : MACHAL Lukasz.

Monsieur VUATTOUX Rémy a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 JUILLET 2020.

ACCEPTATION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

✓ **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

M. DEGENEVE Alain, maire a ouvert la séance.

Le maire a dénombré 15 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir M. DEGENEVE Jean-Pierre, M. GOUSSARD Jean-Claude, M. VUATTOUX Rémy, M. FROSSARD Nicolas.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le maire a également précisé que les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, conseillers métropolitains de Lyon, conseillers à l'Assemblée de Corse ou de Guyane ou membres de l'Assemblée de Polynésie française peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 282, L. 287 et L. 445 du code électoral).

Le maire a ensuite précisé que les militaires en position d'activité membres du conseil municipal peuvent participer à l'élection des délégués et suppléants mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants (art. L. 287-1 du code électoral).

Le maire a rappelé que les délégués et suppléants sont élus parmi les membres du conseil municipal de nationalité française. Toutefois, si le nombre de délégués et de suppléants à élire est supérieur au nombre de conseillers en exercice, les suppléants peuvent également être élus parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune de nationalité française (L. 286).

Le maire a indiqué que le conseil municipal devait élire trois délégués et trois suppléants.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Après l'élection des délégués, il a été procédé à l'élection des suppléants dans les mêmes conditions.

#### Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés	14
f. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
CRAYSTON José	14
DEGENEVE Alain	14

FROSSARD Nicolas	14
------------------	----

M. CRAYSTON José a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.  
M. DEGENEVE Alain a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.  
M. FROSSARD Nicolas a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

#### Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	14
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
e. Nombre de suffrages exprimés	14
f. Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres
PERRIN Dorothée	14
MERMET-BOUVIER Solange	14
COLLOUD Grégory	13

Mme PERRIN Dorothée a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme MERMET-BOUVIER Solange a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. COLLOUD Grégory a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

#### ✓ **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal nouvellement élu qu'il y a lieu de nommer les différentes commissions communales et de désigner les membres qui en feront partie conformément à l'article L 2121-22 du C.G.C.T.

**Délégués à la commission scolaire, petite enfance, jeunesse**

- Mme SONGIS-WOJCIK Karine, Présidente
- Mme BOINNARD Elise
- Mme MERMET-BOUVIER Solange
- Mme PERRIN Dorothée

**Délégués à la commission des bâtiments, voirie, déneigement**

- M. FROSSARD Nicolas, Président
- Mme BOINNARD Elise
- M. DEGENEVE Jean-Pierre
- M. MACHAL Lukasz
- M. VUATTOUX Rémy

**Délégués à la commission d'urbanisme, cimetière**

- M. CRAYSTON José, Président
- M. COLLOUD Grégory
- M. FROSSARD Nicolas
- Mme MERMET-BOUVIER Solange
- Mme SONGIS-WOJCIK Karine
- M. VUATTOUX Rémy

**Délégués à la commission de l'eau et de l'assainissement et décharge**

- M. DEGENEVE Jean-Pierre, Président
- M. COLLOUD Jean-François
- M. FROSSARD Nicolas
- M. GOUSSARD Jean-Claude
- M. VUATTOUX Rémy

**Délégués à la commission tourisme, agriculture, bois et forêts**

- M. COLLOUD Grégory, Président
- M. GOUSSARD Jean-Claude
- Mme PERRIN Dorothée

**Délégués à la commission finances**

- M. CRAYSTON José, Président
- M. MOREL-CHEVILLET Claude
- M. VUATTOUX Rémy

**Délégués à la commission vie locale, relation avec les associations, commerces, artisanat, liaison bibliothèque**

- M. FROSSARD Nicolas, Président
- M. GUERINEAU Maxime
- Mme MERMET-BOUVIER Solange
- Mme PERRIN Dorothée
- M. VUATTOUX Rémy

**Délégués à la commission appel d'offre**

- Mme BOINNARD Elise, Présidente
- M. DEGENEVE Jean-Pierre
- M. MOREL-CHEVILLET Claude
- Mme SONGIS-WOJCIK Karine

**Délégués à la commission communale d'action sociale**

- Mme MERMET-BOUVIER Solange, Présidente
- Mme BOINNARD Elise
- M. FROSSARD Nicolas
- M. GOUSSARD Jean-Claude
- Mme SONGIS-WOJCIK Karine

et deux membres extérieurs :

- M. COHEN Jean-Yves
- Mme WIART Odile

**Délégués à la commission remontées mécaniques**

- M. MOREL-CHEVILLET Claude, Président
- M. FROSSARD Nicolas
- M. GUERINEAU Maxime
- Mme PERRIN Dorothée
- Mme SONGIS-WOJCIK Karine

**Délégués à la commission communale des impôts directs**

Il convient de proposer 24 personnes à la Direction Générale des Finances Publiques. In fine, la commission sera constituée du maire ou d'un adjoint délégué\$, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Les propositions seront établies lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

✓ **REVISION DE LA CONVENTION DELEGANT L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME A LA CCHC**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la convention ADS (Application du Droit des Sols) par laquelle la commune de Lullin a confié l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes du Haut-Chablais en date du 12 juin 2015 et de son avenant n°1 du 31 décembre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de réviser cette convention afin d'assurer l'instruction des dossiers de Déclaration Préalable de travaux avec ou sans création de surface de plancher.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

✓ **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE LOYER – MME CIOCCOLINI**

Par mail en date du 24 avril dernier, Mme CIOCCOLINI, locataire d'un local appartenant à la commune pour son activité de magnétiseuse a sollicité, en raison du contexte de confinement, la réduction voire la suppression de son loyer du mois d'avril 2020 (montant de 188.24 € mensuel).

Après étude de la situation, le conseil municipal, à 13 voix contre et 2 abstentions, a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

✓ **DEMANDE DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES – ASSOCIATION LEGENDE – NOËL DE LA GENDARMERIE**

L'association « Légende » regroupant des agents de la gendarmerie sur le secteur du Chablais sollicite la gratuité de la salle des fêtes de Lullin pour organiser le Noël des enfants de la gendarmerie le 5 décembre 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette mise à disposition gracieuse.

✓ **QUESTIONS DIVERSES**

Rappel : séminaire des élus de la CCHC le 25/07/2020 à Montriond sur inscription volontaire.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL FIN JUILLET POUR LE VOTE  
DU BUDGET 2020***

Le Maire  
Alain DEGENEVE

